

Politique du commerce des produits agricoles

La crise du commerce des produits agricoles a persisté, mais un certain nombre de développements permettront peut-être de trouver des solutions à long terme d'ici la fin de la décennie. Les prix sont restés fort déprimés alors que se poursuivait la course au subventionnement des exportations entre les États-Unis et la Communauté européenne. Mais la crise était si prononcée que tous les principaux pays agricoles ont commencé à s'y intéresser et ont engagé rapidement des discussions sur des solutions possibles. Les Négociations commerciales multilatérales du GATT ont été considérées comme le mécanisme à privilégier pour tenter de régler la situation.

À leur réunion de mai, les ministres de l'OCDE ont endossé une importante étude sur les politiques nationales et le commerce des produits agricoles ainsi qu'un certain nombre d'études nationales. Ils ont identifié les politiques de soutien excessivement généreux offertes par les pays de l'OCDE comme la source des problèmes du commerce des produits agricoles. Pour régler ces problèmes, les ministres ont engagé leurs pays à appliquer un ensemble de principes de réforme visant à axer davantage l'agriculture sur les lois du marché en réduisant le soutien public, en éliminant les politiques nationales qui faussent les échanges et en améliorant l'accès aux marchés. Le Canada encourage l'OCDE à poursuivre sa surveillance de l'évolution des politiques et son évaluation de l'incidence des changements de politique.

Au Sommet économique de Venise, le premier ministre Mulroney a soulevé à nouveau la question de l'agriculture et obtenu des participants qu'ils s'engagent à déposer rapidement des propositions de négociation pour les NCM qui se déroulent à Genève sous l'égide du GATT. Les États-Unis ont été les premiers à présenter leurs propositions, en juillet, suivis du Canada, du Groupe de Cairns, de la Communauté européenne, des pays nordiques et du Japon à l'automne de 1987. Les propositions offrent différentes orientations pour régler les problèmes courants, mais la plupart contiennent un engagement à s'attaquer aux causes fondamentales de la crise; on s'est entendu sur un programme de travail visant l'établissement d'un cadre à long terme pour le commerce des produits agricoles.

Le Ministère a concentré ses efforts sur les activités du Groupe de Cairns, qui regroupe 13 membres « exportateurs agricoles loyaux »: Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Hongrie, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et Uruguay. Ensemble, ces exportateurs moins importants comptent pour environ le quart des exportations mondiales de produits agricoles.

Le Groupe de Cairns a tenu deux réunions ministérielles dans les douze derniers mois. À la réunion d'Ottawa tenue du 21 au 23 mai 1987, il a endossé la position que M. Mulroney avait décidé d'adopter au Sommet de Venise. À la réunion tenue à San Carlos de Bariloche, en Argentine, du 23 au 27 février 1988, les ministres ont fait le point sur les NCM et convenu que le Groupe de Cairns élaborerait davantage sa position pour les NCM d'ici l'été 1988. Les membres du Groupe ont tous pour objectif de libéraliser à long terme le commerce des produits agricoles et ils ont constitué une « troisième force » dans les Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, tentant de combler l'écart entre les États-Unis et la

CE. Le Groupe a fort bien réussi à attirer l'attention sur le sort des pays exportateurs moins importants, et il a présenté un certain nombre de propositions concrètes qui ont contribué à faire progresser les discussions au GATT.

Politique du commerce des ressources et des produits de base

Le Canada fait partie d'un certain nombre d'organismes internationaux liés aux produits de base, dont trois ont été créés par des accords internationaux sur les produits de base (l'étain, le caoutchouc naturel et le café) et dotés de dispositions économiques visant à en stabiliser les marchés internationaux.

Le sixième Accord international sur l'étain a dû consacrer passablement d'efforts à défendre sa position dans les actions en justice intentées après l'effondrement du marché de l'étain en 1985. L'Accord international sur le caoutchouc a été signé par le nombre de producteurs et de consommateurs requis pour maintenir le stock régulateur en attendant l'entrée en vigueur du deuxième accord, prévue pour janvier 1989. Le Canada n'a pas signé cet accord, et doit donc décider s'il veut y adhérer ou non après son entrée en vigueur. Le Canada a présidé les négociations au Conseil international du café, qui ont permis de convenir de nouveaux contingents à l'exportation et de réactiver l'Accord international sur le café.

Le Canada est également membre de plusieurs organes importants liés aux produits de base, qui favorisent les discussions entre les gouvernements (sont souvent conseillés par des représentants de l'industrie) sur les questions touchant la production, la consommation et le commerce de certains produits. Le Conseil international du blé, qui est un organisme consultatif, est né d'un accord international sur les produits de base. L'Accord international de 1988 sur le sucre est actuellement limité à un cadre de consultations en raison du désaccord quant à l'établissement des prix et sur les autres dispositions visant à stabiliser le marché international du sucre. Le Canada a maintenu son statut d'observateur lors de l'Accord international du cacao, qui est entré provisoirement en vigueur en janvier 1987.

Le Canada appuie l'Accord international sur le jute qui, sans contenir de dispositions sur la stabilisation des prix, tente de mieux sensibiliser les consommateurs au jute et aux articles en jute, et d'encourager les activités de recherche et de développement touchant de nouvelles utilisations pour le jute. Les préparatifs de la renégociation du premier Accord international sur le jute ont commencé en 1988 et se termineront en 1989.

En mai 1986, le Canada a adhéré à l'Organisation internationale des bois tropicaux. Cet organisme a été créé pour établir des données fiables sur les marchés et sur les structures du marché afin de permettre une meilleure évaluation du commerce mondial des produits en bois tropicaux et d'améliorer la gestion et la mise en valeur des forêts tropicales. L'Accord pourrait, lors de sa renégociation en 1990, recevoir un mandat élargi englobant toute une gamme de questions environnementales.

L'appui international de discussions franches entre les experts gouvernementaux sur les questions liées au commerce des minéraux et des métaux a encouragé le Canada à jouer un rôle de chef de file en préconisant la